REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0214

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Quincieux

objet : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention relative à la contribution budgétaire de la Commune aux charges transférées à la Communauté urbaine pour la période de juin à décembre 2014

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guilland), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014

Délibération n° 2014-0214

commission principale :	finances, institutions et ressources
objet :	**Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention relative à la contribution budgétaire de la Commune aux charges transférées à la Communauté urbaine pour la période de juin à décembre 2014**
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la Commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er juin 2014, portant le nombre total de Communes membres à 59.

Cette adhésion emporte le transfert des compétences prévues dans les statuts de la Communauté urbaine, transfert qu'il convient d'organiser.

Au 1er juin 2014, le budget primitif voté lors du Conseil de communauté du 13 janvier 2014 ne correspond plus au périmètre où les compétences de la Communauté urbaine sont exercées depuis le 1er juin 2014.

D'un point de vue fiscal, la Commune de Quincieux est considérée comme isolée pour l'entière année 2014. Elle perçoit, notamment sur 12 mois, la fiscalité professionnelle ainsi que le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères revenant, en principe, à la Communauté urbaine.

Un projet de convention a été établi afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Commune de Quincieux contribue financièrement, jusqu'au 31 décembre 2014, aux charges liées aux compétences transférées à la Communauté urbaine.

Le total des charges à financer par la Communauté urbaine pour la période de juin à décembre 2014 s'élèverait à 504 773,75 €.

La contribution budgétaire provisionnelle de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine est arrêtée à ce montant. Elle sera ajustée selon les montants de charges effectivement déterminés par les délibérations concordantes.

En aucun cas, le montant définitif de la contribution budgétaire de la présente convention ne pourra excéder 504 773,75 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention relative à la contribution budgétaire de la Commune de Quincieux aux charges transférées à la Communauté urbaine de Lyon pour la période de juin à décembre 2014.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 504 773,75 €, sera imputée au budget principal - exercice 2014 - compte 70875 - opération n° 0P29O2930.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.